

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **DEPOTS ANARCHIQUES DES DECHETS DE CURAGES DES CANIVEAUX AUX ABORDS DES ROUTES**

L'Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité (ANASAP) communique:

Il nous a été donné de constater que certaines entreprises réalisant le curage des caniveaux abandonnent les déchets et boues aux abords des rues au delà de la durée requise entraînant ainsi une insalubrité notoire des routes de la capitale. Ceci aux mépris du cahier de charges leur confiant les travaux. L'ANASAP attire l'attention de ces entreprises sur les nuisances hygiéniques et les conséquences néfastes de ces pratiques sur la santé publique et sur la circulation routière. Par ailleurs, l'ANASAP demande auxdites entreprises d'évacuer ces déchets sans délais. Faute de quoi, elles s'exposeront à des sanctions en vigueur.

L'Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique est une institution qui œuvre pour l'instauration et le maintien d'un cadre de vie de meilleure qualité favorable au bien – être et à l'épanouissement des populations sur toute l'étendue du territoire national.

Fait à Lomé, le 20 Décembre 2016

Le Directeur Général

BERENA Gnakoudè